

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION

OBJET : Kerdiret - acquisition gratuite de la parcelle CV 334p

Rapporteur : Vincent HUBY

La réalisation de programmes de constructions et de lotissements au lieu-dit Kerdiret a modifié le contexte initial de circulation et de desserte des habitations depuis la rue Dupuy de Lôme.

Le projet d'aménagement et de sécurisation prévoit la réalisation d'un giratoire excentré répondant aux principes de réduction de la vitesse des véhicules, prenant en compte les contraintes liées au passage du futur TCSP (transport en commun en site propre) tout en sécurisant les déplacements doux. Cette solution nécessite de réaliser une partie des travaux sur la parcelle cadastrée CV 334 appartenant à l'IME de Kerdiret (Papillons Blancs). Il a été proposé au conseil d'administration de l'IME de procéder à une cession gratuite de la surface nécessaire, soit environ 180 m², en échange de travaux d'extension des réseaux au droit de la parcelle CV 338 leur appartenant.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités», après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition gratuite de la parcelle CV 334p, frais de notaire et de géomètre à la charge de la ville ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR